



Cahier des propositions

Assemblée générale – 15 novembre 2018

Proposition de l'ordre du jour

1. Budget
 - 1.1. Comptabilité
 - 1.2. Année fiscale
 - 1.3. Budget
 - 1.4. Cotisation
2. Rémunération des stages
3. Revendications politiques
4. Varia

Mini-guide des résolutions et mandats

Appropriiez-vous votre Asso!!!

Une proposition qui est votée à majorité ou à l'unanimité lors d'une assemblée générale devient une **résolution**. Un **mandat** est une appellation commune de résolutions ayant des critères particuliers. Contrairement à des résolutions effectives qui ont une incidence plus concrète et directe (procédures, élections, budgets, etc.), les mandats sont des résolutions ayant des objectifs plus généraux s'étalant dans le temps. Les mandats ont typiquement deux objectifs:

- **Guider les décisions et actions des membres de l'exécutif**. Ceux-ci sont légalement tenus de respecter et de suivre les résolutions et mandats confiés par l'assemblée générale.
- **Permettre une cohérence d'une assemblée à l'autre**. Les résolutions passées doivent être prises en compte d'une assemblée à l'autre. Il est peu fréquent qu'un mandat contrevienne directement à un ancien. Des explications de changement accompagnent généralement les prises de positions contradictoires.

Il est traditionnellement du rôle de l'exécutif, et plus principalement du responsable sociopolitique, de faciliter ce processus. Le « comité mob » est d'ailleurs une instance servant souvent à consulter et à coordonner des membres à l'extérieur des assemblées décisionnelles qui sont plus rares.

Ce support peut prendre la forme d'un document de « cahier des propositions » préparé en prévision d'une assemblée et/ou après une consultation des membres disponibles. Ce document rassemble des propositions construites sous forme de canevas facilement traitable. Il est important de ne pas se laisser impressionner par leur forme bureaucratique. La raison d'être de cette méthodologie est de **déconstruire une résolution en points indépendants** pouvant être **débattus, modifiés, retirés et ajoutés** par des amendements, avant de voter sur une proposition principale complète. Ces propositions sont souvent des agglomérats de demandes individuelles provenant de membres ou des demandes de prises de position venant d'organismes extérieurs.

Une proposition de résolution et de mandat peut être faite par **n'importe quel membre** lors d'un temps de parole, et, lorsqu'elle est appuyée, peut être expliquée par le/la demandeur(esse). Tout membre peut ensuite **intervenir, poser des questions, inviter l'assemblée à se positionner** dans une direction ou une autre quant au vote final et **proposer des modifications** à la proposition. Une modification ne doit pas dénaturer une proposition, mais peut en changer le contenu. Cela se fait par proposition d'amendement, et de sous-amendement qui doivent être débattus indépendamment avant de revenir à la proposition principale qui peut être modifiée à nouveau ou votée dûment.

Cette procédure n'est aucunement directive. Il est important de comprendre qu'une fois proposée à l'assemblée, la proposition lui appartient. Elle peut être travaillée, votée ou battue. Aussi, la proposition de résolution n'est, sous aucun prétexte, réservée aux membres de l'exécutif ou aux membres les plus impliqués. Tous les membres, sans aucune exception, sont sur un pied

d'égalité total. Les mandats sont des outils fondamentaux pour un exécutif soucieux de faire un travail conséquent selon les attentes des membres les ayant élus.

L'assemblée est souveraine,
Solidairement vôtre,

Exécutif de l'AFELC

Proposition sur le financement de projets sociopolitiques

Considérant qu'il a été décidé lors de la dernière assemblée générale de se retirer de l'ASSE;

Considérant que l'AFELC est bien loin d'atteindre les limites des dépenses de son budget;

Considérant que beaucoup d'enjeux sont présentement en action, et que l'AFELC et ses différents groupes pourraient grandement bénéficier d'un pouvoir d'action ici même;

Considérant que l'AFELC a déjà pris position en ce sens pour une partie du montant annuel versé à l'ASSE en l'attribuant 1000\$ de cet argent à l'agenda comme outil de mobilisation;

Il est proposé que l'AFELC-UQÀM attribue une case budgétaire de 12 000\$ ayant pour nom "Projets sociopolitiques"

Il est proposé que cette case budgétaire soit gérée par le(la) responsable aux affaires sociopolitiques, mais que toute dépense doit être attribuée à un projet spécifique ayant un budget approuvé par l'exécutif;

Il est proposé que cette attribution ne remplace pas la case budgétaire de 2000\$ de roulement pour les activités du comité de mobilisation;

Proposition sur l'environnement

CONSIDÉRANT l'importance capitale de réduire notre consommation et notre empreinte environnementale;

CONSIDÉRANT la place de leader que se doivent d'occuper une Université et/ou une institution publique comme celle de l'UQÀM pour la société québécoise et principalement dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT la réalité des réchauffements climatiques, et l'importance d'un virage énergétique radical vers des ressources renouvelables et vertes;

CONSIDÉRANT que les étudiants et agents culturels des différents domaines de langue et communication sont au centre des enjeux, principalement pour la transmission d'information au public et pour la modification des comportements;

CONSIDÉRANT les problématiques de smog relatives, notamment, au parc automobile trop grand dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que le virage à des technologies vertes est maintenant possible, et que la prédominance de l'exploitation des hydrocarbures n'est aujourd'hui plus qu'une question de choix de société;

CONSIDÉRANT que la production alimentaire animale est responsable, entre autres problématiques environnementales, d'un pourcentage notable des gaz à effets de serre et d'un problème grandissant de déforestation pour la production agricole supplémentaire qu'elle nécessite;

CONSIDÉRANT les campagnes de désinformation massives lancées par des groupes d'intérêts financiers au profit de projets pétroliers et d'extraction de gaz de schiste et autres hydrocarbures;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQÀM se positionne en faveur d'une consommation réduite et aussi efficace que possible autant dans ses activités, les activités dont elle est responsable, qu'elle finance, et dans les activités générales de l'université;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQÀM se positionne en faveur du compostage dans les murs de l'UQÀM aussi rapidement qu'il soit possible de le faire, et qu'elle offre son soutien à l'intégration et à la communication de son fonctionnement à l'intérieur de l'UQÀM, et à l'extérieur si possible;

IL EST PROPOSÉ que toutes les activités de l'AFELC-UQÀM se fassent dans la plus grande responsabilité écologique possible, autant dans l'achat de produit compostable ou recyclable, que dans l'achat de produit local, et dans la récupération du maximum de matériel, autant qu'il soit possible de le faire;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQÀM tienne informés les associations étudiantes modulaires et tous les autres groupes organisant des activités qu'elle finance, soutient, administre, ou participe, de toutes les options écoresponsables, autant dans l'achat de produit compostable ou recyclable, dans l'achat de produits locaux, et dans la récupération du maximum de matériel;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQÀM se positionne en faveur de supporter les options végétariennes et véganes pour toute personne désirant réduire ou éliminer sa consommation de viandes ou produits animaliers. Elle s'engage aussi à fournir certaines de ces options au sein de ses propres activités;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQÀM se positionne en faveur du transport en commun, du transport électrique et tout autre moyen de transport écologique, et du développement de ceux-ci autant que faire se peut;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQÀM se positionne en faveur de l'accord de Paris sur l'environnement, sur son application concrète, et sur la transmission de toute information pertinente à l'intérieur des murs de l'UQÀM, mais aussi au grand public en général;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQÀM réaffirme sa position d'opposition à l'industrie pétrolière, et son appui aux ressources énergétiques renouvelables.

Proposition sur la justice sociale

CONSIDÉRANT qu'il est du rôle de toute institution d'importance de participer à la progression de la justice sociale de tous les groupes opprimés de notre société;

CONSIDÉRANT que l'AFELC-UQÀM est composé de membres de toute orientation, origine et groupe variés, et que cette diversité doit être vue et considérée comme une force et une richesse;

CONSIDÉRANT que le domaine des communications et de l'action culturelle ont une influence majeure et fondamentale sur le public, et qu'il est primordial pour la défense des différents groupes opprimés que cette communication et cette implication se fassent dans une perspective de défense des droits des groupes opprimés et de la diversité;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC réaffirme son support et sa solidarité avec les différentes luttes des femmes, féministes, LGBTQIA+, et tout autre groupe opprimé, et qu'elle y ajoute explicitement toutes les minorités ethniques, les premières nations;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQÀM se repositionne en faveur de l'accueil des réfugiés syriens(ne)(s), mais élargisse cette position aux réfugiés de toute origine fuyant des conditions vie inacceptable.

Proposition sur les services aux parents étudiants

CONSIDÉRANT qu'il existe beaucoup parents étudiants au sein de l'UQÀM, et que cette situation peut nécessiter des services particuliers;

CONSIDÉRANT qu'il existe certains services méconnus, et améliorables;

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC-UQÀM se positionne en faveur des services aux parents étudiants, à leur continuité, et à leur amélioration, là ou c'est possible;

IL EST PROPOSÉ que l'exécutif de l'AFELC-UQÀM soit mandaté toutes les sessions de rendre facilement disponible l'information nécessaire;